

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 5 JUIN 2017, À 20H00, À LA SALLE DES SERVICES TECHNIQUES, AU 120 RUE BELLEVUE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Sophie Bourassa et Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin, Luc Lamoureux et Nelson G. Tremblay formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont également présents le directeur général intérimaire, monsieur Alain Cousson et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance à chacun des membres du conseil municipal le 2 juin 2017, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi.

Me Julie Waite, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de la séance ayant été constatée, madame la mairesse Danielle Lavoie déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 2017-06-164

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions
4. Administration générale
 - 4.1 Reconduction du contrat de travail du directeur général intérimaire et nomination à titre de greffier adjoint et trésorier adjoint – Autorisation de signature
 - 4.2 Prolongation – Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne – Autorisation de signature
 - 4.3 Entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Ville d'Otterburn Park – Fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie à la Ville d'Otterburn Park – Autorisation de signature

- 4.4 Nomination intérimaire et modifications aux conditions de travail de monsieur Mario Lacombe, chef de division à la prévention du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville – Autorisation de signature
- 4.5 Demande d'adoption du projet de loi no 122 avant les élections municipales du 5 novembre 2017
5. Deuxième période de questions
6. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h02 à 20h19 :

1. **Gérard Schafroth** **Disponibilité de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal**
2. **Yolande Dallaire** **Régie intermunicipale de pompiers**

RÉSOLUTION 2017-06-165

RECONDUCTION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE ET NOMINATION À TITRE DE GREFFIER ADJOINT ET TRÉSORIER ADJOINT – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Ville de nommer un fonctionnaire qui occupe le poste de directeur général ou de directeur général intérimaire;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur général intérimaire de la Ville est comblé temporairement par monsieur Alain Cousson, ing. et ce, depuis le 19 avril 2017;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail à durée déterminée intervenu entre la Ville et monsieur Cousson prend fin le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville et monsieur Cousson souhaitent reconduire le présent contrat de travail jusqu'au 29 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de nommer monsieur Cousson à titre de greffier adjoint et trésorier adjoint pour combler une absence temporaire ou les vacances estivales des employées cadres attitrées à ces postes et de l'autoriser à signer les chèques, effets négociables et ordres de paiement pendant ces périodes;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville reconduise le contrat de travail de monsieur Alain Cousson, ing. au poste de directeur général intérimaire de la Ville jusqu'au 29 août 2017;

QUE la Ville nomme monsieur Cousson à titre de greffier adjoint et trésorier adjoint pour combler une absence temporaire ou les vacances estivales des employées cadres attitrées à ces postes et ce, jusqu'au 29 août 2017;

QUE la Ville reconduise le traitement et les conditions générales de travail de monsieur Cousson, conformément au contrat de travail intervenu entre les parties et la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre signés le 19 avril 2017;

QUE la Ville autorise monsieur Cousson à signer les chèques, effets négociables et ordres de paiement pendant les périodes d'absence temporaire ou les vacances estivales de la trésorière.

**RÉSOLUTION
2017-06-166**

**PROLONGATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT EN MODE
MULTICASERNE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que les Villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Otterburn Park, McMasterville et Saint-Basile-le-Grand ont signé une entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu le 21 mars 2012;

CONSIDÉRANT que cette entente a été reconduite à quelques reprises et elle prend fin le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT que les villes parties à l'entente ont révisé son contenu afin de mettre en œuvre des mesures optimales relatives au déploiement en mode multicaserne;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent de prolonger l'entente actuellement en cours pour une période d'une année, soit jusqu'au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général intérimaire formulée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

QUE la Ville autorise la prolongation de l'entente intermunicipale relative au déploiement multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour une période d'une année, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

QUE la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière, soient et sont autorisées à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, le cas échéant.

Note de la séance :

La séance est suspendue de 20h21 à 20h48.

**RÉSOLUTION
2017-06-167**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE ET LA VILLE
D'OTTERBURN PARK – FOURNITURE DE SERVICES EN MATIÈRE DE GESTION DU SERVICE
DE SÉCURITÉ INCENDIE À LA VILLE D'OTTERBURN PARK – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la conseillère Clarisse Viens, messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay et Alexandre Dubé-Poirier et madame la mairesse Danielle Lavoie.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Sophie Bourassa et messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin et Luc Lamoureux.*

CONSIDÉRANT que les Villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes afin de conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie à la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que l'objet principal de l'entente intermunicipale consiste pour la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à fournir les services de gestion administrative pour le Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, les parties conviennent également de confier à Mont-Saint-Hilaire, la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la supervision des opérations et la formation du personnel du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park conserve l'autonomie de gestion des mesures d'urgence, de ses équipements et ses bâtiments;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général intérimaire de la Ville formulée aux membres du conseil municipal et datée du 1^{er} juin 2017;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

QUE le conseil municipal donne son accord à la mise en place d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie à la Ville d'Otterburn Park;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer tout document donnant effet à la présente;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-141 Incendie – salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2017-06-168**

NOMINATION INTÉIMAIRE ET MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE MONSIEUR MARIO LACOMBE, CHEF DE DIVISION À LA PRÉVENTION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Note de la séance :

Monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin demande le vote.

ONT VOTÉ EN FAVEUR : *Madame la conseillère Clarisse Viens et messieurs les conseillers Nelson G. Tremblay, Alexandre Dubé-Poirier et Luc Lamoureux.*

ONT VOTÉ CONTRE : *Madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin.*

CONSIDÉRANT que suite au départ du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage, il y a lieu de restructurer la direction de ce service;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sous la responsabilité de son directeur du Service incendie, assure la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la supervision des opérations et la formation du personnel du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que monsieur Mario Lacombe occupe le poste de chef de division à la prévention du Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer monsieur Lacombe, en sus de son poste de chef de division à la prévention, adjoint opérationnel intérimaire au directeur du Service de sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park jusqu'à l'échéance de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie intervenue entre les Villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT qu'en plus des tâches qui incombent présentement à monsieur Lacombe, ce dernier doit assurer la gestion des horaires de garde interne et/ou externe et la gestion de la paie;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il y a lieu de modifier les conditions et modalités de travail de monsieur Lacombe;

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX :

QUE monsieur Lacombe soit nommé adjoint opérationnel intérimaire au directeur du Service de sécurité incendie en sus de son poste de chef de division à la prévention dudit service, à compter du 6 juin 2017 et jusqu'à l'échéance de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie intervenue entre les Villes de Mont-Saint-Hilaire et d'Otterburn Park;

QUE monsieur Lacombe assume l'ensemble de ses tâches de chef de division à la prévention ainsi que celles d'adjoint opérationnel intérimaire au directeur du Service de sécurité incendie, soit la gestion des horaires de garde interne et/ou externe et la gestion de la paie;

QU'une hausse du salaire horaire de 2,50 \$ soit accordée à monsieur Lacombe jusqu'à l'échéance de ladite entente intermunicipale;

QUE la mairesse, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint soient autorisés à signer les modifications au contrat de travail de monsieur Lacombe, conformément à la présente résolution;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-220-00-141 Incendie - salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2017-06-169**

**DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 122 AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
DU 5 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux (2) réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 122 fait suite notamment à des revendications de la Fédération Québécoise des Municipalités depuis plus de trente (30) ans;

CONSIDÉRANT que la Fédération Québécoise des Municipalités est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay :

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

DEUXIEME PERIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 21h01 à 21h11 :

1. **Gérard Schafroth** **Point 4.3 de l'ordre du jour**
2. **Yolande Dallaire** **Point 4.4 de l'ordre du jour**

Note de la séance :

À 21h11, madame la conseillère Clarisse Viens quitte la séance. Elle revient à 21h12.

RÉSOLUTION 2017-06-170

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Sophie Bourassa, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h12.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière